



## **Déclaration liminaire CDEN 16/06/2015**

Concernant les ajustements de la carte scolaire du premier degré, le SNUipp-FSU se félicite que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du CDEN à sa demande. C'est là un gage donné dans le cadre d'un dialogue social départemental qui, après les occasions ratées d'avril, progresse dans le bon sens. Même si nous regrettons toujours qu'un CTSD n'ait pas précédé la réunion du CDEN, nous actons favorablement le déroulé du Groupe de Travail qui a permis de recueillir et prendre en compte les éléments apportées par les élu-e-s SNUipp-FSU et d'aboutir à un projet d'ajustement équilibré et transparent, avec des perspectives pour les ajustements de rentrée.

Les arbitrages rendus sont cependant corsetés par une dotation très nettement insuffisante pour les Alpes-Maritimes que nous avons dénoncée de longue date. Avec des moyens légitimement consacrés à l'allègement du service des collègues en REP+ (qui demande encore à être aligné sur celui du second degré) et à l'amélioration du régime de décharges de certaines directions d'école, la dotation de 27 postes dès lors amputée de près de deux tiers n'a pas permis de réduire significativement le nombre d'élèves dans les classes des écoles maternelles et élémentaires des AM. Aucune ouverture en élémentaire n'a pu être prononcée en dessous d'une moyenne de 27 élèves en élémentaire et de 31 élèves en maternelle. Le SNUipp-FSU considère pourtant que toute école présentant une moyenne supérieure à 25 élèves hors EP et 20 élèves en REP est en situation d'ouverture légitime.

Le nombre d'élèves par classe est effectivement un facteur essentiel de réussite scolaire souligné par toutes les études internationales, par exemple celle récente de l'OCDE. Elle est d'ailleurs la préoccupation première des enseignants.

Aujourd'hui, qu'il s'agisse de démographie scolaire, de remplacement, de reconstitution des RASED, de déploiement du « Plus de Maîtres que de Classes », de la scolarisation des moins de trois ans, de formation initiale et continue, de décharges de direction, etc., le compte n'y est pas et la présumée priorité au primaire inscrite dans la loi de refondation peine à se traduire dans les faits. Plus que jamais, d'autres arbitrages budgétaires sont nécessaires. La cure d'austérité imposée à l'école comme à l'ensemble de la société fait plonger tous les indices vers le bas... sauf celui de l'échec scolaire !